



RÉSUMÉ DE SÉANCE - CM#06

Réunion du conseil municipal de Combours
Mercredi 09 septembre 2026 à 20h00
Mairie de Combours, salle du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DE RENTREE : LES POINTS ABORDES

Seulement 9 délibérations soumises au vote pour ce conseil municipal de rentrée. Celles-ci n'engendrant pas, à notre sens, de polémiques ou de clivages, nous avons voté « pour » chacune d'entre elles sans difficulté.

Au chapitre des bonnes nouvelles, relevons :

- la création d'une commission intercommunale dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental portée par le Département d'Ille-et-Vilaine. Celle-ci concerne le secteur du bassin versant de Beaufort, donc notamment le nord de Combours. L'objectif affiché par le Département étant la « restauration et [la] préservation de la qualité de l'eau, des trames vertes et bleues et de la biodiversité », nous nous en réjouissons et espérons que la commission jouera tout son rôle pour mener à bien ces objectifs.

- la signature d'une convention avec la communauté de communes voisine Couesnon Marches de Bretagne pour accueillir son nouveau service de transport en commun en gare de Combours. 5 trajets aller-retour sont désormais proposés entre Maen-Roch et Combours, en desservant notamment Val-Couesnon (Antrain) et Bazouges-La-Pérouse. Une initiative voisine à saluer pour limiter l'usage de la voiture individuelle !

Nous avons enfin voté pour la dénomination des lieux de l'ancienne école maternelle, rue des Sports. Un débat éclair a été improvisé. C'est finalement le nom « La Récré » qui a été plébiscité. Nous regrettons néanmoins l'absence de consultation des associations qui ont vocation à occuper et à faire vivre ce nouveau lieu de vie combourgeois.

COMBOURG TOUCHE DE PLEIN FOUET PAR L'ETE CANICULAIRE : DES MESURES S'IMPOSENT !

Des malaises de la parade florale aux vomissements d'enfants et d'animateurs à l'accueil de loisirs Rivallon en passant par une surmortalité de poissons dans l'étang des Maffins, à quelques pas d'un centre-ville surminéralisé donc surchauffé, Combours a subi de plein fouet les conséquences du réchauffement

climatique. Ce que l'on a vécu, et la manière dont Combours est frappé par les canicules, sécheresses et autres pertes en terme de biodiversité sont tout sauf une surprise.

Face à ce nouveau constat et au relativisme climatique régnant au sein de la majorité, nous appelons de nouveau à des mesures d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique :

- Désimperméabilisons et végétalisons (centre-ville, cours d'écoles, ...),
- Installons bancs, ombrages, points d'eau dans la ville,
- Allons vers une alimentation plus durable (plus de bio à la cantine avec production maraîchère municipale, paniers pour les femmes enceintes, initiatives solidaires),
- Promouvons des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, ...

UN NOUVEL ARTICLE DE PRESSE RELATE DES DEPOTS DE PLAINTE CONTRE L'EHPAD SAINT-JOSEPH

Le 6 août dernier, le média d'investigation breton Splann! a publié un article intitulé "À l'Ehpad de Combours, en Ile-et-Vilaine, de nouvelles accusations de "négligences" et de "maltraitements"".

Cet article relate qu'une plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "non-assistance à personne en péril" a été déposée en février 2026 par la famille d'une ex-résidente de l'Ehpad. Il rappelle en outre des défauts de soins subis par des résidents depuis plusieurs années, des pratiques managériales "brutales" dénoncées par une ancienne cadre de l'établissement ("harcèlement incessant", "intimidations", "dénigrement", "discrimination salariale") ainsi que le relevé de plusieurs dysfonctionnements par l'Agence Régionale de Santé suite à une inspection menée en 2023.

Ces éléments ne sont certes pas nouveaux, mais la situation est vécue comme en dégradation. Par ailleurs, la Ville de Combours a accordé en 2024 sa "garantie sur l'emprunt mobilisé pour la construction d'une unité d'hospitalisation conventionnelle et la création d'un hôpital de jour" de 1 500 000€, à hauteur de 50%, par l'association Clinique Saint-Joseph. Cette délibération prévoit notamment de "s'engager pendant toute la durée du Contrat de Prêt [144 mois] à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci". À ce titre, les affaires de l'Ehpad de Combours concernent directement les affaires municipales et un regard exigeant doit y être apporté.

Nous nous sommes saisi·es de ce sujet et avons posé une « question orale » à M. le Maire (par ailleurs président du Conseil d'Administration de l'Association

Clinique Saint-Joseph). Celui-ci a une nouvelle fois refusé d'y répondre...

Nous espérons évidemment que le parquet de Saint-Malo ouvrira une enquête pour faire la lumière sur ces témoignages particulièrement graves.

SEANCE DE « QUESTIONS ORALES »

La loi impose le Maire à présenter une séance de « questions orales » à l'ordre du jour du conseil municipal. La fréquence de ces séances est portée à 1 fois par trimestre par le règlement intérieur du conseil.

La première séance de questions orales a eu lieu à l'occasion de ce conseil de rentrée.

Il s'agit d'un droit individuel, dont chaque conseiller et chaque conseillère peut s'emparer. Il faut envoyer une question à l'écrit, plusieurs jours avant la séance. Le Maire prépare alors sa réponse, puis la lit en conseil municipal. Malgré nos demandes, il ne nous est toujours pas autorisé de réagir à la réponse ainsi apportée. Dans les faits, à Combourg, le Maire refuse parfois tout simplement de répondre aux questions qui lui sont posées.

Ce droit est particulièrement important au sens où il nous permet d'aborder des sujets hors-ordre du jour. Nous avons ainsi la main sur les sujets évoqués pendant quelques minutes par trimestre. Dans la continuité du travail effectué lors de la dernière mandature, nous nous sommes donc saisi-es de ce droit. Voici les thèmes que nous avons abordés et, avec nos mots, les éléments de réponse qui nous ont été apportés :

- Sur les révélations concernant l'Ehpad : M. le Maire a refusé d'y répondre.
- Sur notre demande que les séances du conseil municipal soient filmées et diffusées pour une plus grande accessibilité aux débats : M. le Maire refuse de mettre en œuvre cette proposition.
- Sur notre inquiétude quant à la dangerosité des routes de La Chapelle et de Lanhélin situées en agglomération : M. le Maire refuse d'agir et appelle au respect du code de la route.
- Sur notre inquiétude quant au projet de réaménagement du square du Clos Vaillant engendrant l'abattage de vieux arbres : M. le Maire botte en touche et ne montre pas de volonté de les préserver.
- Sur l'été 2026 caniculaire et d'éventuelles mesures d'urgence et structurelles pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à l'adaptation de Combourg à celui-ci : M. le Maire se félicite de son action et n'apporte aucune proposition nouvelle.

Bien que pas surpris·es, nous demeurons déçu·es par ces non-réponses...

Nous publierons la retranscription écrite de ces échanges, dès qu'ils seront publics, dans leur exhaustivité.

courriel : combours.autrement@etik.com

facebook : [combours.autrement](https://www.facebook.com/combours.autrement)

site web : <http://combours-autrement.com>

